

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 13 décembre 2021 à 19 h 30, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Présence par visioconférence :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint et trésorier M. Marco Pilon et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **21-12-1060 Adoption de l'ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du budget du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 13 décembre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

### **21-12-1061 Présentation du budget 2022**

Le maire Guy Pilon mentionne que Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, a préparé le budget 2022. Il lui demande d'en faire la présentation.

Marco Pilon procède à la présentation des prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice financier 2022.

### **21-12-1062 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **21-12-1063 Adoption du budget 2022**

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 92 152 346 \$, des charges de fonctionnement de 83 396 777 \$ ainsi que des autres éléments et affectations aux fins fiscales totalisant 8 755 569 \$ incluant une affectation du surplus accumulé non affecté à l'exercice suivant de 4 886 366 \$ et une autre affectation du surplus accumulé affecté – aide financière pandémie de 336 629 \$;

DE publier dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité un document explicatif du budget tel que le permet l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

#### **21-12-1064 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 28 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe